



Impact des mécanismes externes de gouvernance sur le risque fiscal dans les grandes entreprises Togolaises

BONNAH Bidenawè, doctorante à l'université de Lomé (Togo),

KOUNETSRON Yao Messah, professeur Titulaire des sciences de gestion (université de Lomé -Togo)

Résumé

L'objectif principal de cette recherche est d'analyser l'impact des mécanismes de gouvernance externe sur le risque fiscal au sein des grandes entreprises au Togo. Pour atteindre cet objectif, une méthodologie fondée sur une approche quantitative a été adoptée. Les données ont été collectées à l'aide de questionnaires administrés auprès de 98 grandes entreprises, observées sur un panel de cinq (5) ans. L'analyse des données a été réalisée à l'aide du logiciel SPSS, en recourant à une régression logistique binaire. Les résultats obtenus révèlent, d'une part, que les mécanismes de gouvernance externe en particulier l'indépendance du conseil externe et la qualité de l'auditeur externe contribuent significativement à la réduction du risque fiscal. Ces résultats obtenus ont été discutés et les différentes implications théoriques et managériales ont été présentées de même que les perspectives de recherches futures.

Mots clés: mécanismes de gouvernance, conseil externe, audit externe Risque fiscal.

Abstract

The main objective of this research is to analyze the impact of external governance mechanisms on tax risk within large companies in Togo. To achieve this objective, a methodology based on a quantitative approach was adopted. Data were collected using questionnaires administered to 98 large companies, observed over a five-year panel. The data was analyzed using SPSS software, employing binary logistic regression. The results reveal, on the one hand, that external governance mechanisms, in particular the independence of the external board and the quality of the external auditor, contribute significantly to reducing tax risk. These results were discussed and the various theoretical and managerial implications were presented, as well as prospects for future research.

Keywords : governance mechanisms, external board, external audit, tax risk.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.18335385>

1 Introduction

La gouvernance d'entreprise constitue aujourd'hui un champ central de la recherche en sciences de gestion en raison de son rôle déterminant dans l'encadrement des décisions managériales et la maîtrise des différents risques auxquels les entreprises sont exposées. Depuis les travaux fondateurs de Jensen et Meckling (1976), la

gouvernance est appréhendée comme un ensemble de mécanismes visant à réduire les conflits d'agence entre dirigeants et actionnaires, en assurant un contrôle efficace de la gestion. Cette approche demeure largement mobilisée dans la littérature contemporaine, qui souligne l'influence de la qualité de la gouvernance sur la performance globale, la transparence de l'information et la conformité réglementaire (Shleifer et Vishny, 1997 ; Becht et al., 2003 ; Claessens et Yurtoglu, 2013 ; Aguilera et al., 2019).

Parmi les risques majeurs affectant les entreprises, le risque fiscal occupe une place croissante dans les débats académiques et professionnels. Il renvoie à l'incertitude liée aux obligations fiscales et à la probabilité de subir des redressements, des pénalités ou des atteintes à la réputation (Hanlon et Heitzman, 2010 ; Scholes et al., 2015). La complexité croissante des législations fiscales, la sophistication des stratégies de planification et l'intensification des contrôles accentuent l'exposition des entreprises à ce risque, en particulier dans les grandes structures aux activités diversifiées (Chen et al., 2010 ; Dyring et al., 2017 ; Austin et Wilson, 2017).

La littérature montre que les mécanismes de gouvernance jouent un rôle crucial dans la limitation des comportements opportunistes des dirigeants. Parmi ces mécanismes, les mécanismes externes de gouvernance occupent une place particulière, car ils proviennent de l'environnement externe de l'entreprise et peuvent agir comme substituts aux mécanismes internes lorsque ceux-ci sont insuffisants ou inefficaces (Shleifer et Vishny, 1997 ; Outtich et Rigar, 2026). Ces mécanismes incluent principalement l'audit externe et le conseil externe, qui contribuent à encadrer les décisions managériales et à réduire le risque fiscal.

Le conseil externe, constitué d'administrateurs indépendants, assure une supervision stratégique et protège les intérêts des actionnaires. Selon Fama et Jensen (1983), la présence d'une majorité d'administrateurs externes améliore la qualité du contrôle managérial et contribue à limiter les pratiques fiscales risquées, tandis que Rosenstein et Wyatt (1990) relient cette présence à une meilleure conformité fiscale. Hermalin et Weisbach (2003) soulignent que l'efficacité du conseil dépend largement de l'expertise spécifique des administrateurs, notamment en matière fiscale. L'audit externe, quant à lui, vérifie indépendamment les états financiers et identifie les pratiques comptables et fiscales risquées. Selon Watts et Zimmerman (1986), il agit comme mécanisme disciplinaire contre les manipulations comptables, y compris fiscales. Becker et al. (1998) montrent qu'un audit de haute qualité réduit les pratiques opportunistes, tandis que Francis (2004) indique que les cabinets de grande réputation sont plus enclins à signaler les pratiques fiscales douteuses, renforçant ainsi la conformité et la crédibilité de l'entreprise.

Dans les économies en développement, et particulièrement en Afrique subsaharienne, le risque fiscal revêt une importance spécifique. Les grandes entreprises y jouent un rôle clé dans la mobilisation des recettes fiscales, tout en évoluant dans des environnements institutionnels marqués par des cadres réglementaires en mutation et des capacités de contrôle limitées (Adelegan, 2009 ; Osei et al., 2020 ; Owusu et al., 2023). Au Togo, les grandes entreprises constituent un pilier du tissu économique national et de la mobilisation fiscale. Les autorités ont engagé ces dernières années des réformes visant à améliorer la gouvernance d'entreprise, la transparence financière et l'efficacité de l'administration fiscale. Toutefois, malgré ces avancées, les pratiques effectives de gouvernance interne et leur contribution à la maîtrise du risque fiscal restent peu documentées empiriquement.

Les recherches menées au Togo se sont principalement concentrées sur la performance financière, la pression fiscale ou la gouvernance de manière générale, sans analyser spécifiquement le lien entre mécanismes de gouvernance et risque fiscal (Adjasi et al., 2016 ; Oyerinde et al., 2021). Certaines études ont examiné l'impact des mécanismes internes sur le risque fiscal (Yerima et Kounetsron, 2022), mais les mécanismes externes n'ont pas été pris en compte. Cette absence de travaux empiriques sur le rôle des mécanismes externes de gouvernance dans le contexte togolais justifie la pertinence et l'originalité de la présente recherche, qui vise à analyser leur impact sur la réduction du risque fiscal dans les grandes entreprises au Togo.

Cette étude s'articule autour de la question principale suivante : quel impact les mécanismes externes de gouvernance ont-ils sur le risque fiscal dans les grandes entreprises au Togo ? Pour y répondre de manière approfondie, cette question centrale est structurée autour de deux questions spécifiques : quel impact l'indépendance du conseil externe a-t-elle sur le risque fiscal ? quel impact la qualité de l'audit externe a-t-elle sur le risque fiscal ?

2. Revue de la littérature : mécanismes externes de gouvernance et risque fiscal

Cette revue vise à présenter l'état de l'art relatif aux mécanismes externes de gouvernance et au risque fiscal, puis à analyser les relations existantes entre ces deux dimensions. Elle permettra ainsi de formuler les hypothèses de recherche et de proposer le modèle conceptuel retenu pour l'étude.

2.1. Mécanismes externes de gouvernance (conseil et audit externe)

La gouvernance d'entreprise désigne l'ensemble des mécanismes, règles et processus qui encadrent la direction, la gestion et le contrôle des entreprises. Issue du verbe latin *gubernare*, signifiant « diriger le navire », la notion de gouvernance renvoie à l'idée de pilotage et d'orientation des organisations (Baslé, 2002). Appliquée à l'entreprise, elle est assimilée à un « management du management », dans la mesure où elle vise à encadrer l'action des dirigeants (Pérez, 2009). Selon Charreaux (1997), la gouvernance d'entreprise correspond à l'ensemble des mécanismes qui délimitent les pouvoirs des dirigeants et influencent leurs décisions, définissant ainsi leur espace discrétionnaire. Dans une approche relationnelle, Jensen et Meckling (2017) la définissent comme le système de relations entre les actionnaires, les dirigeants et les parties prenantes, qui détermine les objectifs de l'entreprise et les moyens de les atteindre, ainsi que les dispositifs de contrôle des performances. De manière complémentaire, l'OCDE considère la gouvernance d'entreprise comme le système par lequel les entreprises sont dirigées, gérées et contrôlées, impliquant les interactions entre actionnaires, conseil d'administration, direction exécutive et autres parties prenantes. Enfin, Donaldson et Davis (1991) soulignent que la gouvernance renvoie à l'ensemble des mécanismes et processus par lesquels le pouvoir décisionnel est exercé et contrôlé au sein de l'entreprise. Les mécanismes de gouvernance d'entreprise sont généralement distingués en mécanismes internes et mécanismes externes, selon qu'ils sont instaurés au sein même de l'organisation ou qu'ils proviennent de son environnement institutionnel et économique (Shleifer et Vishny, 1997 ; Charreaux, 1997). Dans le cadre de la présente étude, l'analyse se concentre spécifiquement sur les mécanismes de gouvernance externes. Ce choix se justifie par l'existence de travaux antérieurs ayant déjà examiné l'impact des mécanismes internes de gouvernance sur le risque fiscal des grandes entreprises au Togo, rendant pertinent un approfondissement des mécanismes externes afin de compléter et d'enrichir la littérature existante.

2.1.1. Conseil externe et son indépendance

2.1.1.1. Conseil externe

Le conseil externe, également appelé conseil d'administration indépendant, constitue un mécanisme central de gouvernance externe visant à renforcer la surveillance stratégique des décisions managériales et à limiter les comportements opportunistes des dirigeants (Fama, 1980 ; Fama et Jensen, 1983 ; Hermalin et Weisbach, 2003). Dans le domaine du risque fiscal, il se traduit par l'intervention de consultants externes spécialisés, chargés d'aider l'entreprise à évaluer, gérer et minimiser les risques fiscaux auxquels elle est exposée (Elgood et al., 2004 ; Hanlon et Heitzman, 2010). Ces conseillers possèdent généralement une expertise en droit fiscal et en comptabilité, ainsi qu'une connaissance approfondie des réglementations fiscales locales et internationales (Chen et al., 2010). Le conseil externe est principalement composé de membres indépendants ne participant pas à la gestion quotidienne de l'entreprise (Dahya et McConnell, 2005 ; Stepniewski et Soid, 2010). Il comprend les administrateurs indépendants, chargés de superviser les décisions managériales et de protéger les intérêts des actionnaires (Rosenstein et Wyatt, 1990), les experts sectoriels ou fonctionnels apportant une expertise spécifique en finance, fiscalité ou droit (Hermalin et Weisbach, 2003), les représentants des investisseurs institutionnels veillant aux intérêts financiers des actionnaires externes (Shleifer et Vishny, 1997), ainsi que des personnalités externes reconnues, renforçant la crédibilité et la réputation du conseil (Becht et al., 2003). Ensemble, ces acteurs assurent une surveillance objective et contribuent à encadrer la prise de décision, notamment sur les questions liées au risque fiscal (Watts et Zimmerman, 1986 ; Francis, 2004).

2.1.1.2. L'indépendance du conseil externe

L'indépendance des administrateurs externes est définie par leur capacité à agir sans être influencés par la direction exécutive ou par des intérêts particuliers d'actionnaires majoritaires, permettant ainsi une supervision objective et impartiale (Fama, 1980 ; Fama et Jensen, 1983). Selon la littérature, l'indépendance du conseil externe contribue à plusieurs dimensions de la gouvernance d'entreprise. D'une part, elle favorise la qualité du contrôle managérial, car des administrateurs indépendants sont plus enclins à contester des décisions risquées ou non conformes aux intérêts des actionnaires (Stepniewski et Soid, 2010 ; Dahya et McConnell, 2005). D'autre part, elle améliore la transparence et la crédibilité de l'information financière et stratégique communiquée aux parties prenantes, réduisant ainsi les asymétries d'information et renforçant la confiance des investisseurs (Hermalin et Weisbach, 2003 ; Rosenstein et Wyatt, 1990). Dans le domaine spécifique du risque fiscal, le conseil externe indépendant

joue un rôle crucial en apportant une expertise externe et en permettant un contrôle objectif des décisions fiscales. Les administrateurs externes peuvent identifier des stratégies fiscales à risque et recommander des pratiques conformes aux réglementations locales et internationales (Elgood et al., 2004). L'efficacité de ce mécanisme dépend toutefois de la compétence et de l'expérience des administrateurs, ainsi que de leur véritable autonomie vis-à-vis de la direction (Hermalin et Weisbach, 2003).

2.1.2. Audit externe et sa qualité

2.1.2.1. Audit externe

L'audit externe constitue un mécanisme fondamental de gouvernance externe, dont l'objectif principal est de fournir une assurance indépendante sur la fiabilité des états financiers d'une entreprise. Selon l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB, 2018), l'audit externe est « un examen indépendant des états financiers d'une entité, visant à exprimer une opinion sur leur conformité aux normes comptables applicables et à fournir une assurance raisonnable quant à leur fiabilité ». Il permet de réduire l'asymétrie d'information entre les dirigeants et les actionnaires, de limiter les comportements opportunistes et de renforcer la crédibilité des informations financières communiquées aux parties prenantes (Watts et Zimmerman, 1986 ; DeAngelo, 1981). Réalisé par des auditeurs indépendants externes à l'entreprise, l'audit externe a pour mission de vérifier que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière et les performances de l'organisation. Selon Arens et al. (2012), il remplit trois fonctions principales : la certification, la détection des erreurs ou fraudes, et un rôle préventif en dissuadant les pratiques comptables risquées. Dans le domaine du risque fiscal, l'audit externe contribue également à identifier et signaler les pratiques fiscales potentiellement agressives ou non conformes aux normes légales (Francis, 2004).

2.1.2.2. Qualité de l'audit externe

La qualité de l'audit externe se définit comme la probabilité que l'auditeur détecte et signale des anomalies ou des manipulations comptables significatives, tout en respectant les normes professionnelles et déontologiques en vigueur (DeAngelo, 1981). Elle reflète la capacité de l'audit à fournir une assurance fiable sur la transparence et la fiabilité de l'information financière. Une haute qualité d'audit est généralement associée à la réputation et à la taille du cabinet d'audit, ainsi qu'à l'expérience et à l'expertise technique de l'auditeur (Becker et al., 1998 ; Francis, 2004). Les auditeurs de grande réputation sont particulièrement incités à signaler les irrégularités comptables et fiscales afin de protéger leur image et leur crédibilité, ce qui contribue à réduire le risque fiscal et les comportements opportunistes des dirigeants. La qualité de l'audit dépend également de l'indépendance de l'auditeur, c'est-à-dire de sa capacité à exercer son jugement sans subir d'influence de la direction ou des actionnaires (Watts et Zimmerman, 1986). Elle est en outre renforcée par la spécialisation sectorielle et la connaissance approfondie des réglementations locales et internationales, permettant d'anticiper des risques spécifiques à l'activité de l'entreprise, y compris dans le domaine fiscal (Chen et al., 2010 ; Elgood et al., 2004). Ainsi, un audit externe de haute qualité constitue un outil essentiel de gouvernance externe, protégeant les intérêts des actionnaires tout en contribuant à la conformité de l'entreprise vis-à-vis des obligations fiscales.

2.2. Risque fiscal

Selon le dictionnaire Le Robert, le risque désigne un danger éventuel plus ou moins prévisible ou la possibilité de survenance d'un événement préjudiciable. Appliquée au champ fiscal, cette notion renvoie aux incertitudes et aux conséquences potentielles découlant des relations entre l'entreprise et l'administration fiscale, laquelle dispose d'un pouvoir de contrôle et de sanction susceptible d'affecter significativement la situation financière et la réputation de l'entreprise, indépendamment des liens contractuels existants avec les actionnaires. À ce titre, l'OCDE (2004), citée par Mouna (2013), définit le risque fiscal comme le risque lié au non-respect par le contribuable de ses obligations fiscales, notamment en matière d'enregistrement, de production des déclarations, d'exactitude des informations fournies et de paiement ponctuel de l'impôt dû. D'autres travaux élargissent cette approche en soulignant que le risque fiscal peut également résulter d'une mauvaise évaluation de la charge fiscale. Ainsi, Oyedele (2006) et Erle (2008) considèrent qu'il correspond à la possibilité pour l'entreprise de supporter un coût fiscal supérieur ou inférieur à celui légalement exigé ou anticipé. Dans la même perspective, Rossignol (2002) et Freedman et al. (2009) estiment que le risque fiscal recouvre à la fois le non-respect, volontaire ou non, des

règles fiscales et la méconnaissance des dispositifs fiscaux favorables, susceptibles d'entraîner des pertes financières importantes. Russ (2008) met l'accent sur l'incertitude liée à l'application des règles fiscales aux situations particulières de l'entreprise, aux changements législatifs et aux interprétations des autorités fiscales et judiciaires. Enfin, dans une approche plus globale, Ernst et Young (2008) définissent le risque fiscal comme tout événement, action ou inaction, lié à la stratégie fiscale, aux opérations, au reporting financier ou à la conformité, susceptible d'affecter négativement la position fiscale ou économique de l'entreprise, en générant notamment des redressements, des pénalités, des impôts supplémentaires, des atteintes à la réputation ou des pertes d'opportunités.

2.3. Hypothèses de recherche

2.3.1. Indépendance du conseil externe et le risque fiscal

La littérature en gouvernance d'entreprise met largement en évidence le rôle central de l'indépendance du conseil d'administration dans la limitation des comportements opportunistes des dirigeants et dans la maîtrise des risques auxquels l'entreprise est exposée. Selon la théorie de l'agence, l'indépendance des administrateurs externes renforce le contrôle managérial en réduisant les conflits d'intérêts entre dirigeants et actionnaires (Jensen et Meckling, 1976 ; Fama et Jensen, 1983). En raison de l'absence de liens opérationnels ou financiers avec la direction, les administrateurs indépendants sont davantage en mesure d'exercer une surveillance objective et de remettre en cause des décisions susceptibles d'accroître les risques, notamment fiscaux. Les études empiriques montrent que la présence d'un conseil majoritairement composé d'administrateurs indépendants améliore la qualité globale de la gouvernance et réduit la propension des dirigeants à adopter des stratégies risquées. À cet égard, Rosenstein et Wyatt (1990) ainsi que Dahya et McConnell (2005) mettent en évidence une relation positive entre l'indépendance du conseil et la performance globale de l'entreprise, laquelle inclut une meilleure conformité aux règles et normes en vigueur. Dans cette perspective, un conseil indépendant apparaît plus apte à encadrer les décisions fiscales et à limiter le recours à des pratiques d'optimisation fiscale agressive susceptibles d'augmenter le risque de redressement ou de sanctions. Les travaux spécifiquement consacrés à la fiscalité confirment ce rôle disciplinaire du conseil externe indépendant. Desai et Dharmapala (2006) montrent que les stratégies fiscales agressives sont plus fréquentes dans les entreprises caractérisées par une gouvernance faible, suggérant qu'un renforcement de l'indépendance du conseil contribue à la réduction du risque fiscal. De même, Minnick et Noga (2010) constatent que les entreprises dotées de conseils plus indépendants adoptent des politiques fiscales plus prudentes et présentent une exposition plus faible aux risques fiscaux et réglementaires. Par conséquent, nous formulons l'hypothèse suivante :

H1 : L'indépendance du conseil externe réduit le risque fiscal

2.3.2. Qualité de l'audit externe et le risque fiscal

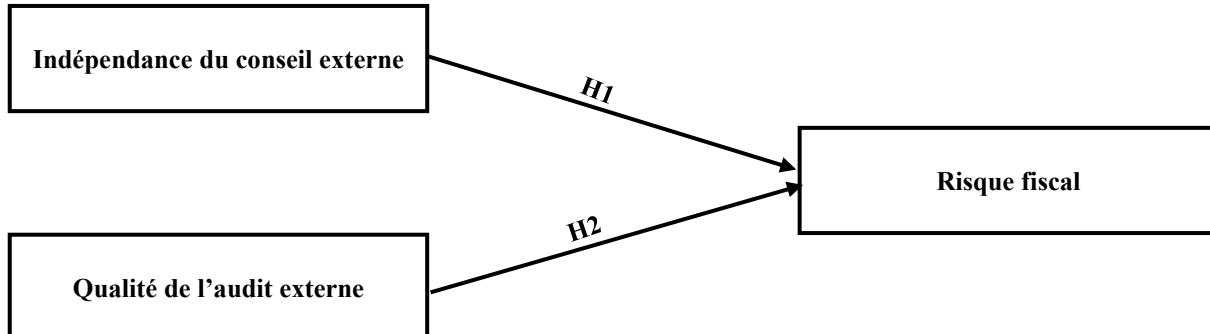
La qualité de l'auditeur externe contribue de manière significative à la réduction du risque fiscal des entreprises, comme l'attestent de nombreux travaux en audit et en gouvernance d'entreprise. Selon DeAngelo (1981), la qualité de l'audit dépend de la capacité de l'auditeur à détecter et à révéler les anomalies significatives dans les états financiers, y compris celles liées aux pratiques fiscales. Les auditeurs de haute qualité, notamment issus de cabinets de grande réputation, disposent de compétences techniques, d'une expertise sectorielle et de ressources organisationnelles leur permettant d'identifier les zones de risque fiscal et de limiter les comportements opportunistes des dirigeants. Dans la même logique, Francis (2004) souligne que la réputation de l'auditeur exerce un effet disciplinaire incitant les entreprises à adopter des pratiques comptables et fiscales plus prudentes. Hanlon et Heitzman (2010) montrent également que la qualité de l'audit améliore la transparence de l'information financière et réduit l'incertitude fiscale, ce qui limite le recours à des stratégies fiscales agressives susceptibles d'entraîner des redressements et des sanctions. Par ailleurs, Desai et Dharmapala (2006) mettent en évidence le rôle central des mécanismes de gouvernance dans l'encadrement des choix fiscaux des dirigeants, l'audit externe constituant un mécanisme de contrôle essentiel pour réduire l'asymétrie d'information, conformément à la théorie de l'agence développée par Jensen et Meckling (1976). Enfin, les résultats empiriques de Minnick et Noga (2010) confirment que les entreprises bénéficiant d'un audit externe de qualité présentent un niveau de risque fiscal plus faible. Par conséquent, nous formulons l'hypothèse suivante :

H2 : La qualité de l'auditeur externe réduit le risque fiscal

2.4. Modèle conceptuel de recherche

Le modèle conceptuel de recherche de l'impact des mécanismes externes de gouvernance (l'indépendance du conseil externe et la qualité de l'audit externe) sur le risque fiscal dans les grandes entreprises au Togo se présente comme suit :

Figure 1 : Modèle conceptuel de recherche



Source : Auteur

3. Méthodologie de la recherche

3.1. Choix et processus méthodologique

La présente étude adopte une approche quantitative afin d'analyser l'impact des mécanismes de gouvernance sur le risque fiscal dans les entreprises au Togo. Ce choix méthodologique se justifie par la nécessité de mesurer de manière objective les variables liées aux mécanismes de gouvernance et d'évaluer leur influence sur le risque fiscal à l'aide d'outils statistiques appropriés. L'approche quantitative permet en effet de tester empiriquement les relations hypothétiques entre les variables et de généraliser les résultats à la population étudiée, conformément aux recommandations de Creswell (2014), Hair et al. (2014) et Saunders et al. (2019). Pour la collecte des données, l'étude repose sur l'administration de questionnaires structurés, diffusés à la fois en face à face et en ligne via l'outil KoboCollect, afin d'améliorer le taux de réponse et de s'adapter aux contraintes organisationnelles des entreprises enquêtées. La population cible est constituée des comptables et agents comptables des grandes entreprises opérant au Togo, retenus en raison de leur implication directe dans la production de l'information comptable et fiscale ainsi que de leur connaissance des pratiques de gouvernance et de gestion fiscale. La taille de l'échantillon porte sur 98 entreprises observées sur une période de cinq ans, ce qui correspond à un total de 490 observations. Cette structure en panel permet de prendre en compte la dynamique temporelle des variables et de renforcer la robustesse des analyses empiriques. Un échantillonnage par convenance a été adopté afin de cibler directement des répondants présentant les caractéristiques pertinentes pour l'étude, tout en tenant compte des réalités et contraintes du terrain. Le questionnaire constitue l'outil principal de collecte des données et est conçu pour recueillir des informations quantifiables sur les mécanismes de gouvernance externe et le risque fiscal, en cohérence avec l'approche quantitative retenue.

3.2. Mesure des variables

Les variables de l'étude sont mesurées par le biais d'une variable dichotomique. Par ailleurs, les variables, ainsi que les différentes mesures sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Mesures des variables

Variables		Mesures
Risque fiscal	RFISC	— 1 si l'entreprise a constaté une provision pour impôt ou a divulgué des informations sur le risque fiscal dans les notes aux états financiers ou si le rapport général du commissaire aux comptes contient des informations sur ce risque ; — 0 sinon.
Indépendance du conseil externe	ICE	— 1 si l'entreprise a recours aux services d'un conseil externe ; — 0 sinon
Qualité de l'auditeur externe	QAE	— 1 si l'entreprise fait appel à un commissaire aux comptes BIG 4 ; — 0 sinon.

Source : Auteur

3.3. Méthodes d'analyse des données

Dans le cadre de cette étude, et eu égard à la nature catégorielle des variables intégrées au modèle, les méthodes de régression classiques ne sont pas appropriées pour l'estimation des paramètres. Il apparaît donc nécessaire de recourir à une approche spécifiquement adaptée à ce type de données, à savoir la régression logistique, en particulier le modèle LOGIT (Menard, 2010 ; Long et Freese, 2014). La variable dépendante, « risque fiscal », se présente naturellement sous une forme binaire, ce qui correspond parfaitement à la structure du modèle LOGIT (Menard, 2010). Par ailleurs, la diversité et l'hétérogénéité des variables explicatives sont aisément prises en charge par la flexibilité offerte par ce modèle (Wooldridge, 2013).

3.4. Estimation du modèle

L'estimation du modèle LOGIT s'effectue par la méthode du maximum de vraisemblance, reconnue pour sa robustesse dans ce type de régression (Hosmer et Lemeshow, 2000 ; Gujarati, 2004 ; Wooldridge, 2013). Un test global significatif au seuil de 5 % indique qu'au moins une des variables explicatives influence de manière statistiquement significative la variable dépendante (Agresti, 2002 ; Kleinbaum et Klein, 2010). La qualité de l'ajustement du modèle est évaluée à l'aide du test d'Hosmer-Lemeshow, tandis que les coefficients estimés sont interprétés à l'aide des tests de Wald pour déterminer la significativité individuelle de chaque paramètre.

4. Résultats et discussion de la recherche

4.1. Résultats de la recherche

Les résultats de la recherche portent sur les tests globaux des coefficients du modèle, les évaluations relatives à la qualité de l'ajustement du modèle ainsi que les tests d'hypothèses, lesquels sont présentés et analysés dans les développements qui suivent.

4.1.1. Tests composites des coefficients du modèle

Les résultats relatifs aux tests composites des coefficients du modèle sont synthétisés dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Tests composites des coefficients du modèle

Historique des itérations			
Itération		Log de vraisemblance - 2	Coefficients
Pas 0	1	662,072	0,34
Historique des itérations			
Itération		Log de vraisemblance - 2	Coefficients
Pas 1	1	659,232	0,21

Tests composites des coefficients du modèle				
		Khi-carré	dl	Sig.
Pas 1	Pas	2,840	2	0,00
	Bloc	2,840	2	0,00
	Modèle	2,840	2	0,00
Récapitulatif des modèles				
Pas	Log de vraisemblance -2	R2 de Cox et Snell	R-deux de Nagelkerke	
1	659,232	0,006	0,008	

Source : Données de l'enquête 2025, SPSS 26

Dans un premier temps, lorsque le modèle est spécifié uniquement avec le terme constant, la valeur du $-2 \text{ Log Likelihood}$ [$-2\text{LL}(0)$] est estimée à 662,072. L'introduction des variables explicatives relatives à l'indépendance du conseil externe et à la qualité de l'audit externe, en complément du terme constant, conduit à une réduction de cette statistique à 659,232 pour le modèle complet [$-2\text{LL}(1)$], tout en demeurant strictement positive. L'écart entre ces deux valeurs correspond à la statistique du rapport de vraisemblance, assimilable à un khi-carré du modèle, et s'élève à 2,840 ($662,072 - 659,232$). Comparée à la valeur critique issue de la loi du khi-carré, cette statistique est significative au seuil de 1 % pour cinq degrés de liberté, correspondant au nombre de variables explicatives introduites. Ce résultat permet de conclure que, globalement, au moins l'une des variables indépendantes exerce une influence statistiquement significative sur la variable dépendante, à savoir le risque fiscal (RFISC).

4.1.2. Qualité d'ajustement du modèle

Les résultats relatifs à la qualité de l'ajustement du modèle, évaluée à partir du test de Hosmer et Lemeshow sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Test de Hosmer et Lemeshow

Pas	Khi-carré	ddl	Sig.
1	2,840	2	0,153

Source : Données de l'enquête 2025, SPSS 26

Les résultats relatifs à la qualité de l'ajustement du modèle, évaluée à partir du test de Hosmer et Lemeshow, indiquent une adéquation satisfaisante entre le modèle estimé et les données observées. En effet, la statistique du test affiche une valeur de khi-carré de 2,840 avec 2 degrés de liberté et une probabilité associée de 0,153. Cette valeur de significativité, largement supérieure aux seuils conventionnels de 5 % et de 1 %, conduit à ne pas rejeter l'hypothèse nulle selon laquelle il n'existe pas de différence significative entre les valeurs observées et les valeurs prédites par le modèle. Le modèle présente ainsi un bon ajustement global.

4.1.3. Tests des hypothèses

Les tests d'hypothèses de la présente recherche s'articulent autour de deux volets principaux : d'une part, l'analyse de l'influence de l'indépendance du conseil externe sur le risque fiscal et, d'autre part, l'évaluation de l'impact de la qualité de l'audit externe sur le risque fiscal. Les résultats correspondants sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Tests d'hypothèses

Hypothèses	Liens structures	B	Wald	Sig.
H1	Indépendance du Conseil Externe (ICE) → Risque fiscal (RFISC)	-0,474	0,000	0,000
H2	Qualité de l'audit Externe (QAE) → Risque fiscal (RFISC)	-0,595	0,03	0,000

Source : Données de l'enquête 2025, SPSS 26

Les résultats présentés dans le tableau mettent en évidence des relations statistiquement significatives entre les mécanismes de gouvernance (l'indépendance du Conseil Externe (ICE), la qualité de l'audit Externe (QAE)) et le risque fiscal (RFISC).

S'agissant de l'hypothèse H1, l'indépendance du conseil externe (ICE) exerce un effet négatif et significatif sur le risque fiscal ($B = -0,474$; $p < 0,01$). Ce coefficient négatif indique qu'un accroissement du degré d'indépendance du conseil externe est associé à une diminution de la probabilité de survenance du risque fiscal. La significativité du test de Wald confirme la robustesse de cette relation, suggérant que l'indépendance du conseil externe constitue un mécanisme de contrôle efficace susceptible de limiter les comportements fiscaux risqués.

Concernant l'hypothèse H2, la qualité de l'audit externe (QAE) présente également un impact négatif et hautement significatif sur le risque fiscal ($B = -0,595$; $p < 0,01$). L'ampleur du coefficient, plus élevée que celle observée pour l'ICE, suggère que la qualité de l'audit externe joue un rôle particulièrement déterminant dans la réduction du risque fiscal.

Par conséquent, ces résultats valident empiriquement les deux hypothèses formulées et confirment que l'indépendance du conseil externe et la qualité de l'audit externe contribuent significativement à la maîtrise du risque fiscal.

4.2. Discussion des résultats

4.2.1. Indépendance du conseil externe et risque fiscal

Les résultats relatifs à l'hypothèse H1 indiquent que l'indépendance du conseil externe exerce un effet négatif et statistiquement significatif sur le risque fiscal, ce qui signifie qu'une plus grande indépendance des administrateurs externes est associée à une réduction de la probabilité de comportements fiscaux risqués. Ce résultat est conforme aux conclusions de nombreuses recherches antérieures en gouvernance d'entreprise, lesquelles soulignent le rôle disciplinaire des administrateurs indépendants dans la limitation des comportements opportunistes des dirigeants. En effet, la littérature montre que des conseils composés d'administrateurs externes indépendants sont plus enclins à exercer un contrôle effectif sur les décisions managériales, notamment en matière de stratégies fiscales, en raison de leur autonomie vis-à-vis de la direction et de leur souci de protection des intérêts des actionnaires et des parties prenantes. Dans le cadre théorique de la relation d'agence, l'indépendance du conseil contribue ainsi à réduire les asymétries d'information et à limiter les choix susceptibles d'accroître l'exposition de l'entreprise à des risques fiscaux élevés. Dans le contexte spécifique des grandes entreprises au Togo, cette relation peut s'expliquer par plusieurs facteurs institutionnels et organisationnels. D'une part, ces entreprises évoluent dans un environnement fiscal relativement complexe et fortement surveillé, où les risques de redressements, de pénalités et de contentieux fiscaux sont significatifs. La présence d'administrateurs externes indépendants renforce alors la vigilance du conseil à l'égard des décisions fiscales, en favorisant des pratiques plus prudentes et conformes à la réglementation en vigueur. D'autre part, les grandes entreprises togolaises sont souvent soumises à des exigences accrues de transparence et de crédibilité vis-à-vis des partenaires financiers, des investisseurs et de l'administration fiscale, ce qui incite le conseil, lorsqu'il est indépendant, à privilégier une gestion fiscale responsable afin de préserver la réputation et la pérennité de l'entreprise.

4.2.2. Qualité de l'audit externe et risque fiscal

Les résultats relatifs à l'hypothèse H2 indiquent que la qualité de l'audit externe exerce un effet négatif et hautement significatif sur le risque fiscal. Ce résultat est conforme aux conclusions de nombreuses recherches antérieures, qui mettent en évidence le rôle fondamental de l'audit externe de qualité dans le renforcement de la fiabilité de l'information financière, la limitation des pratiques comptables et fiscales agressives et l'amélioration du respect des obligations réglementaires (DeAngelo, 1981 ; Francis, 2004 ; Knechel et al., 2015). En effet, des auditeurs réputés pour leur compétence, leur indépendance et la rigueur de leurs procédures sont davantage enclins à détecter les irrégularités potentielles et à dissuader les comportements opportunistes des dirigeants, ce qui contribue à une meilleure conformité fiscale. Dans le contexte des grandes entreprises au Togo, cette relation peut s'expliquer par une exposition accrue aux contrôles fiscaux, une visibilité institutionnelle plus importante et une pression renforcée des parties prenantes en matière de transparence et de bonne gouvernance. Par ailleurs, le recours à des cabinets d'audit reconnus, souvent internationaux, favorise l'application stricte des normes professionnelles et des standards internationaux, réduisant ainsi la probabilité de pratiques fiscales à risque.

5. Conclusion

Cette étude avait pour objectif de déterminer l'impact des mécanismes externes de gouvernance, à savoir l'indépendance du conseil externe et la qualité de l'audit externe, sur le risque fiscal au sein des grandes entreprises au Togo. Les résultats empiriques obtenus à partir du modèle de régression logistique montrent que ces deux mécanismes exercent une influence négative et significative sur le risque fiscal, confirmant leur rôle central dans la maîtrise des comportements fiscaux à risque. Ce constat rejoint les conclusions de DeAngelo (1981) et Francis (2004), selon lesquelles des mécanismes de gouvernance externes robustes améliorent la discipline financière et réduisent les pratiques fiscales agressives. Plus précisément, l'indépendance du conseil externe s'inscrit dans la logique de la théorie de l'agence (Jensen et Meckling, 1976), en renforçant le contrôle des décisions managériales, tandis que la qualité de l'audit externe apparaît comme un levier particulièrement efficace pour améliorer la conformité fiscale, en accord avec les travaux de Knechel et al. (2015) et Simunic (1980), qui montrent qu'une meilleure qualité d'audit accroît la fiabilité de l'information financière. Sur le plan théorique, cette recherche apporte une contribution notable à la littérature sur la gouvernance d'entreprise dans le contexte africain, encore peu exploré, en mettant en évidence l'importance des mécanismes externes dans la réduction du risque fiscal. Elle enrichit également les travaux fondés sur la théorie de l'agence et la théorie de la gouvernance en démontrant que l'audit externe et le conseil externe ne se limitent pas à un rôle de certification ou de conseil, mais constituent de véritables instruments de régulation des comportements opportunistes liés à la fiscalité (Fama et Jensen, 1983). D'un point de vue managérial, les résultats soulignent l'intérêt pour les dirigeants des grandes entreprises togolaises de renforcer l'indépendance du conseil externe et de recourir à des audits externes de haute qualité afin de réduire l'exposition au risque fiscal, et invitent les autorités publiques à promouvoir des normes élevées en matière d'audit et de gouvernance pour améliorer la transparence financière et la conformité fiscale (Beasley, 1996 ; Carcello et Neal, 2000). Néanmoins, cette étude présente certaines limites, notamment la focalisation sur les grandes entreprises, l'examen d'un nombre restreint de mécanismes externes et l'approche quantitative qui ne permet pas de saisir pleinement les dimensions qualitatives et contextuelles des pratiques fiscales (Eisenhardt, 1989). Ces limites ouvrent des perspectives de recherches futures, telles que l'élargissement de l'échantillon à d'autres types d'entreprises ou pays afin de comparer les effets des mécanismes de gouvernance selon les contextes institutionnels, l'intégration simultanée des mécanismes internes et externes de gouvernance, ainsi que l'adoption d'approches qualitatives ou mixtes pour mieux comprendre les interactions entre les acteurs de la gouvernance et leur influence sur le risque fiscal (Miles et Huberman, 1994).

REFERENCES

- [1] Adjasi, C. K., Osei, K. A., & Owusu, G. (2016). Corporate governance and firm performance in Sub-Saharan Africa. *International Journal of Accounting and Finance*, 6(2), 101–121.
- [2] Adelegan, O. J. (2009). *Financial development, governance, and economic growth in sub-Saharan Africa*. African Development Review, 21(3), 500–524.
- [3] Aguilera, R. V., Desender, K., Bednar, M. K., & Lee, J. H. (2019). Connecting the dots: Bringing external corporate governance into the corporate governance puzzle. *Academy of Management Annals*, 13(1), 1–50.
- [4] Arens, A. A., Elder, R. J., & Beasley, M. S. (2012). *Auditing and assurance services: An integrated approach* (14th ed.). Pearson.
- [5] Austin, R., & Wilson, R. (2017). Corporate tax risk and compliance: Empirical insights. *Journal of Financial Regulation and Compliance*, 25(1), 50–70.
- [6] Baslé, M. (2002). *La gouvernance d'entreprise: Théories et pratiques*. Paris: Economica.

- [7] Beasley, M. S. (1996). An empirical analysis of the relation between the board of director composition and financial statement fraud. *The Accounting Review*, 71(4), 443–465.
- [8] Becker, C. L., DeFond, M. L., Jiambalvo, J., & Subramanyam, K. R. (1998). The effect of audit quality on earnings management. *Contemporary Accounting Research*, 15(1), 1–24.
- [9] Becht, M., Bolton, P., & Röell, A. (2003). Corporate governance and control. *European Corporate Governance Institute Working Paper*, No. 58.
- [10] Charreaux, G. (1997). *Le gouvernement des entreprises: théorie et pratique*. Paris: Economica.
- [11] Chen, S., Chen, X., & Su, X. (2010). Tax avoidance, earnings management and corporate governance. *Journal of Accounting and Public Policy*, 29(1), 1–25.
- [12] Creswell, J. W. (2014). *Research design: Qualitative, quantitative, and mixed methods approaches* (4th ed.). Sage Publications.
- [13] Dahya, J., & McConnell, J. J. (2005). Board composition, corporate performance, and the Cadbury Committee recommendation. *Journal of Financial and Quantitative Analysis*, 40(2), 283–310.
- [14] DeAngelo, L. E. (1981). Auditor size and audit quality. *Journal of Accounting and Economics*, 3(3), 183–199.
- [15] Desai, M. A., & Dharmapala, D. (2006). Corporate tax avoidance and high-powered incentives. *Journal of Financial Economics*, 79(1), 145–179.
- [16] Donaldson, L., & Davis, J. H. (1991). Stewardship theory or agency theory: CEO governance and shareholder returns. *Australian Journal of Management*, 16(1), 49–64.
- [17] Dydeng, S. D., Hanlon, M., & Maydew, E. L. (2017). Long-run corporate tax avoidance. *The Accounting Review*, 92(5), 115–150.
- [18] Elgood, R., Naser, K., & Al-Khathlan, K. (2004). Corporate governance and tax compliance: Evidence from international markets. *International Journal of Accounting*, 39(3), 123–150.
- [19] Ernst & Young. (2008). *Global tax risk survey*. Ernst & Young.
- [20] Eisenhardt, K. M. (1989). Building theories from case study research. *Academy of Management Review*, 14(4), 532–550.
- [21] Fama, E. F. (1980). Agency problems and the theory of the firm. *Journal of Political Economy*, 88(2), 288–307.
- [22] Fama, E. F., & Jensen, M. C. (1983). Separation of ownership and control. *Journal of Law and Economics*, 26(2), 301–325.
- [23] Francis, J. R. (2004). What do we know about audit quality? *The British Accounting Review*, 36(4), 345–368.
- [24] Freedman, J., Godwin, J., & Taylor, S. (2009). Managing corporate tax risk: International perspectives. *Accounting and Business Research*, 39(5), 423–441.
- [25] Gujarati, D. N. (2004). *Basic econometrics* (4th ed.). McGraw-Hill.
- [26] Hanlon, M., & Heitzman, S. (2010). A review of tax research. *Journal of Accounting and Economics*, 50(2–3), 127–178.

- [27] Hermalin, B. E., & Weisbach, M. S. (2003). Boards of directors as an endogenously determined institution: A survey of the economic literature. *Economic Policy Review*, 9(1), 7–26.
- [28] Hosmer, D. W., & Lemeshow, S. (2000). *Applied logistic regression* (2nd ed.). Wiley.
- [29] IAASB. (2018). *International Standard on Auditing (ISA) 200: Overall objectives of the independent auditor and the conduct of an audit in accordance with international standards on auditing*. International Federation of Accountants.
- [30] Jensen, M. C., & Meckling, W. H. (1976). Theory of the firm: Managerial behavior, agency costs and ownership structure. *Journal of Financial Economics*, 3(4), 305–360.
- [31] Jensen, M. C., & Meckling, W. H. (2017). Agency theory: An assessment and review. *Annual Review of Financial Economics*, 9, 1–27.
- [32] Knechel, W. R., Vanstraelen, A., & Zerni, M. (2015). Auditing and assurance services: Insights on audit quality and audit regulation. *Auditing: A Journal of Practice & Theory*, 34(1), 1–28.
- [33] Le Robert. (2023). *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris: Le Robert.
- [34] Long, J. S., & Freese, J. (2014). *Regression models for categorical dependent variables using Stata* (3rd ed.). Stata Press.
- [35] Menard, S. (2010). *Logistic regression: From introductory to advanced concepts*. Sage Publications.
- [36] Minnick, K., & Noga, T. (2010). Do corporate governance characteristics influence tax management? *Journal of Corporate Finance*, 16(5), 703–718.
- [37] OCDE. (2004). *Corporate governance and tax compliance: Principles and guidelines*. Organisation for Economic Co-operation and Development.
- [38] Osei, K. A., Adjasi, C. K., & Owusu, G. (2020). Corporate governance and tax risk in Sub-Saharan Africa. *African Journal of Economic Policy*, 27(1), 67–89.
- [39] Owusu, G., Adjasi, C., & Osei, K. (2023). Corporate governance mechanisms and risk management in African firms. *Corporate Governance: An International Review*, 31(2), 101–119.
- [40] Outtich, J., & Rigar, A. (2026). External governance mechanisms and corporate risk. *Journal of Management Studies*, 63(1), 45–68.
- [41] Oyedele, T. (2006). Tax risk management in corporate entities. *Accounting Forum*, 30(2), 129–145.
- [42] Oyerinde, B., Adegbite, E., & Salami, M. (2021). Corporate governance and performance of large firms in West Africa. *Journal of African Business*, 22(3), 356–374.
- [43] Pérez, L. (2009). *Corporate governance: Principles and practices*. Madrid: Editorial Universitaria.
- [44] Rosenstein, S., & Wyatt, J. G. (1990). Outside directors, board independence, and shareholder wealth. *Journal of Financial Economics*, 26(2), 175–191.
- [45] Rossignol, G. (2002). *Le risque fiscal et les stratégies de l'entreprise*. Paris: L'Harmattan.
- [46] Russ, R. (2008). Corporate tax risk management: Concepts and practices. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 21(3), 315–340.

- [47] Saunders, M., Lewis, P., & Thornhill, A. (2019). *Research methods for business students* (8th ed.). Pearson Education.
- [48] Scholes, M., Wolfson, M., Erickson, M., Maydew, E., & Shevlin, T. (2015). *Taxes and business strategy* (5th ed.). Pearson.
- [49] Shleifer, A., & Vishny, R. W. (1997). A survey of corporate governance. *The Journal of Finance*, 52(2), 737–783.
- [50] Simunic, D. A. (1980). The pricing of audit services: Theory and evidence. *Journal of Accounting Research*, 18(1), 161–190.
- [51] Stepniewski, M., & Soid, R. (2010). Board independence and firm performance in emerging markets. *Corporate Governance: An International Review*, 18(5), 404–418.
- [52] Watts, R. L., & Zimmerman, J. L. (1986). *Positive accounting theory*. Prentice Hall.
- [53] Yerima, I., & Kounetsron, M. (2022). Internal corporate governance and tax risk: Evidence from Togo. *Journal of African Accounting Research*, 9(1), 45–68.